

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VANNE

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Nombre de conseillers :

En exercice : 7

Ont pris part aux délibérations : 5

Date de convocation : 05/09/2025

Date d'affichage : 15/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze septembre, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Joël MONGIN**, Maire.

Présents : M. Michel BOURGEOIS, M. Xavier GROSJEAN, Mme Catherine LAMBLIN, M. Gilbert LEFFOND, M. Joël MONGIN

Absents excusés : Mme Virginie SOITOU-PERRON

Absents non excusés : Mme Cynthia COLOMBIANO

Secrétaire de séance : M. Xavier GROSJEAN

Ordre du Jour :

- * Désignation du secrétaire de séance ;
- * Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10/07/2025 ;
- * Assiette des coupes de bois proposées en 2026 ;
- * Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau ;
- * DM sur le budget eau ;
- * Désignation des représentants de la commune au collège de Scey-sur-Saône ;
- * Adhésion à PanneauPocket, pour information ;
- * Questions diverses.

Objet de la délibération – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Xavier Grosjean se propose pour être secrétaire de séance. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Objet de la délibération – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10/07/2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité à l'unanimité et sans observation.

Objet de la délibération – État d'assiette des coupes de bois pour 2026

L'agent de l'ONF propose l'état d'assiette suivant dans le bois communal de Vanne :

- Parcelle 3_j : éclaircie du bois ;
- Parcelles 22_af et 23_af : abattage pour emprise cloisonnements ;
- Parcelles 20_af / 24_af / 25_af / 32_af : abattage pour amélioration ;
- Parcelle 20_af : affouage.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la proposition de l'ONF.

Objet de la délibération – Avis de la commune relatif à la demande d'autorisation environnementale pour le parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau

La commune de Tincey-et-Pontrebeau souhaite l'installation de trois éoliennes sur sa commune, le long de la D70 (secteur Rieppe et bas des Rieppes). La commune de Vanne, limitrophe de celle de Tincey-et-Pontrebeau, est directement impactée par ce parc éolien.

Cette installation fait l'objet d'une enquête publique ouverte par le département, du 15/09/2025 au 15/10/2025. Dans ce cadre, l'avis des communes du secteur est attendu.

Les membres du conseil municipal ayant voté, le résultat est 1 POUR, 1 CONTRE et 3 ABSTENTION.

La commune de Vanne rejette le projet de parc éolien à Tincey-et-Pontrebeau.

Objet de la délibération – DM sur le budget eau

Le montant inscrit au budget 19901 - EAU 2025 pour la redevance pour les eaux polluées n'est pas suffisant. Madame Aventino, conseillère aux décideurs locaux propose de transférer 1000€ du chapitre 014 fonctionnement au chapitre 011 fonctionnement, afin de régler la facture.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la décision modificative du budget.

Objet de la délibération – Désignation des représentants de la commune au collège de Scey-sur-Saône

Le syndicat scolaire du collège de Scey-sur-Saône demande que la commune de Vanne soit représentée dans leurs instances, comme prévu dans la convention. Messieurs Xavier Grosjean et Joël Mongin proposent leur candidature en tant que titulaires et Madame Virginie Soitou-Perron comme suppléante.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité ces candidatures.

Pour information – Adhésion au dispositif PanneauPocket

Afin de renforcer le dispositif d'information auprès des habitants, monsieur le Maire a choisi d'adhérer à PanneauPocket, système informatique sur téléphone et ordinateur de diffusion d'informations par notifications. Ce système permettra de diffuser aux concitoyens en temps réel et rapidement les décisions communales, les arrêtés préfectoraux, les temps forts de la commune et de relayer celles des communes environnantes au besoin.

L'adhésion est de 180€ par an, pris sur le budget 19900 COMMUNE - Fonctionnement.

Pour information – Filtration de l'eau

La mairie a été informée d'une baisse du montant des aides attendues pour la filtration de l'eau. L'obligation de filtration étant maintenue, le maire a pris attache avec Ingénierie70 pour revoir le projet et le budget global.

Pour information – Entretien du sentier touristique

Le sentier touristique de la Côte doit être entretenu chaque année. La date fixée au 20 septembre.

Pour information – Entretien du monument aux morts

L'entretien du monument aux morts est prévu (nettoyage et reprise des inscriptions). Michel Bourgeois va faire des demandes de devis auprès des entreprises spécialisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire, Joël MONGIN